

Appréciant l'importante contribution apportée par cette commission au développement de l'Afrique au cours des deux dernières décennies,

Rappelant que les services et installations de conférence actuels de la Commission ont été mis à sa disposition par le Gouvernement éthiopien,

Rappelant en outre que les services et installations de conférence ont été conçus pour répondre aux besoins des pays africains peu nombreux qui étaient Membres de l'Organisation des Nations Unies vers la fin des années 50,

Notant avec satisfaction l'accroissement du nombre des Etats indépendants d'Afrique à la suite du processus de décolonisation,

Notant en outre que cinquante Etats africains sont actuellement Membres de l'Organisation des Nations Unies et que l'on peut prévoir que d'autres viendront s'affilier au système des Nations Unies,

Rappelant le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique⁵², adopté par la Conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa deuxième session extraordinaire, tenue à Lagos les 28 et 29 avril 1980,

Conscient des lourdes responsabilités qui incombent à la Commission économique pour l'Afrique dans la mise en œuvre du Plan d'action de Lagos au cours des décennies à venir,

Constatant que les services et installations de conférence existant actuellement au siège de la Commission ne suffisent peut-être pas à satisfaire aux besoins des nombreux Etats africains qui sont devenus membres de la Commission depuis sa création ni à ceux des organisations internationales, intergouvernementales et régionales qui sont de plus en plus nombreuses à participer aux conférences,

Prie l'Assemblée générale de confier au Secrétaire général, dans les limites des ressources existantes, la réalisation d'une étude visant à déterminer si les services et installations de conférence existant au siège de la Commission économique pour l'Afrique suffisent pour répondre aux demandes résultant de l'augmentation du nombre des membres de la Commission et de l'accroissement des activités en lui demandant de faire rapport à ce sujet, par l'intermédiaire de la Commission et du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1982, à l'Assemblée générale à sa trente-septième session.

*41^e séance plénière
24 juillet 1981*

1981/66. Coopération régionale

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale⁵³,

⁵² Voir A/S-11/14, annexe I.

⁵³ E/1981/80 et Add.I et 2.

Notant avec satisfaction les déclarations faites au Conseil par les secrétaires exécutifs des commissions régionales au cours de l'examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle, qui a eu lieu à la seconde session ordinaire de 1981 du Conseil,

Reconnaissant la nécessité d'intensifier et d'accélérer les efforts visant à décentraliser les activités économiques et sociales au profit des commissions régionales, ainsi qu'il est prévu dans la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1977, relative à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies,

Conscient qu'il est souhaitable de déléguer des responsabilités administratives et de gestion aux commissions régionales dans le cadre du transfert d'activités de fond à ces commissions,

Sachant que les commissions régionales pour l'Afrique, l'Amérique latine, l'Asie et le Pacifique et l'Asie occidentale ont adopté à leurs sessions plénières de 1981 des résolutions se rapportant aux résolutions de l'Assemblée générale 32/197, en date du 20 décembre 1977, et 33/202, en date du 29 janvier 1979, ainsi qu'à sa décision 35/440, en date du 16 décembre 1980⁵⁴,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale:

2. *Recommande* à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le rapport du Secrétaire général dont il est question dans sa décision 35/440, en date du 16 décembre 1980, et les résolutions adoptées par les commissions régionales en application de cette décision, de prier toutes les organisations intergouvernementales et les organes du Secrétariat intéressés d'intensifier et d'accélérer la décentralisation des activités économiques et sociales au profit des commissions régionales dans le contexte général de la résolution 32/197 de l'Assemblée;

3. *Prie* l'Assemblée générale d'envisager en conséquence d'accélérer le redéploiement de personnel et de ressources financières au profit des commissions régionales dans une mesure correspondant aux activités de fond qui leur sont transférées.

*41^e séance plénière
24 juillet 1981*

1981/67. Décennie des transports et des communications en Afrique

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions 1979/61, du 3 août 1979, et 1980/46, du 23 juillet 1980, relatives à la Décennie des transports et des communications en Afrique,

Ayant présente à l'esprit la décision par laquelle la Conférence des ministres africains chargés des transports, des communications et de la planification, lors de sa

⁵⁴ Voir les résolutions 427 (XVI) de la Commission économique pour l'Afrique, 431 (XIX) de la Commission économique pour l'Amérique latine, 219 (XXXVII) de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et 105 (VIII) de la Commission économique pour l'Asie occidentale.

réunion tenue à Addis-Abeba du 9 au 12 mai 1979, a adopté la stratégie globale pour la mise en œuvre du programme de la Décennie des transports et des communications en Afrique, ainsi que le programme d'action pour la première phase (1980-1983) de la Décennie ⁵⁵,

Conscient de la nécessité d'exécuter pleinement, au cours de la Décennie, les projets nationaux, régionaux et sous-régionaux visant à mettre en place un réseau intégré de transports et communications en Afrique pour appuyer le développement accéléré de la région d'Afrique,

Considérant que des efforts soutenus doivent être déployés pour mobiliser des ressources additionnelles afin d'assurer l'exécution du programme de la Décennie,

Rappelant la décision par laquelle la Conférence des ministres africains chargés des transports, des communications et de la planification, lors de sa deuxième réunion, tenue à Addis-Abeba du 16 au 18 mars 1981, a autorisé le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique à organiser quatre réunions techniques consultatives entre les Etats membres, les organisations intergouvernementales africaines intéressées et les donateurs ⁵⁶,

Conscient du rôle que joue la Commission économique pour l'Afrique en tant qu'organisme chef de file dans la mise en œuvre de la Décennie des transports et des communications en Afrique,

Ayant présente à l'esprit la résolution 422 (XVI), en date du 10 avril 1981, adoptée à la septième réunion de la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique, tenue à Freetown du 6 au 11 avril 1981, aux termes de laquelle la Conférence a notamment demandé au Secrétaire exécutif de la Commission d'entreprendre de toute urgence, en collaboration avec le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, la préparation du plan d'action pour la deuxième phase de la Décennie ⁵⁷,

Rappelant la résolution 35/108 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1980, par laquelle l'Assemblée générale a demandé que les réunions techniques consultatives susmentionnées soient organisées par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique et a aussi prié le Secrétaire général de présenter au Conseil, à sa seconde session ordinaire de 1981, un rapport intérimaire sur l'exécution du programme de la Décennie,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur la Décennie des transports et des communications en Afrique ⁵⁸;

2. *Prend note* de la réunion technique consultative sur les transports et les communications pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest qui a eu lieu à Lomé du 8 au 11 juin 1981, ainsi que du rapport sur la réunion établi par la Commission économique pour l'Afrique ⁵⁹;

3. *Note avec satisfaction* la contribution apportée par certains pays à la mise en œuvre de la Décennie des transports et des communications en Afrique;

4. *Exprime son désappointement*, toutefois, quant au volume global des ressources mobilisées jusqu'ici, qui est bien inférieur au montant requis pour financer le programme sous-régional, et fait appel aux pays donateurs, aux organismes de financement et aux diverses institutions financières pour qu'ils augmentent leur appui financier aux projets régionaux et sous-régionaux de la Décennie;

5. *Note en outre avec satisfaction* les mesures prises par la Commission en ce qui concerne le calendrier des autres réunions techniques consultatives qui se tiendront, respectivement, à Yaoundé (28-30 septembre 1981), à Abidjan (27-30 novembre 1981) et à Ouagadougou (20-23 janvier 1982);

6. *Prie* le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de mettre le rapport de la réunion technique consultative devant avoir lieu à Yaoundé en septembre 1981 à la disposition de l'Assemblée générale à sa trente-sixième session, et aussi de mettre les rapports des réunions techniques consultatives devant se tenir à Abidjan et à Ouagadougou à la disposition du Conseil à sa seconde session ordinaire de 1982;

7. *Renouvelle son appel* aux Etats membres de la Commission économique pour l'Afrique afin qu'ils accordent le rang de priorité le plus élevé dans leurs plans de développement aux projets relatifs aux transports et aux communications;

8. *Prie instamment* le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de maintenir une étroite collaboration avec les Etats membres, l'Organisation de l'unité africaine, les organismes régionaux africains de développement, les institutions de développement et les institutions spécialisées intéressées, en vue de la mise à jour régulière du programme pour la première phase de la Décennie;

9. *Demande* aux Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine d'intensifier leurs efforts visant à l'étude des sources possibles de financement pour l'exécution des projets adoptés pour la Décennie;

10. *Prie* le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de maintenir entre les sources de financement et les pays africains la coordination nécessaire pour assurer le succès de l'exécution du programme pour la première phase de la Décennie;

11. *Prie en outre* le Secrétaire exécutif d'entamer le plus tôt possible, en collaboration avec le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, la préparation du plan d'action pour la deuxième phase de la Décennie;

12. *Recommande* à l'Assemblée générale de poursuivre l'examen des mesures nécessaires pour permettre à la Commission économique pour l'Afrique de remplir son rôle, qui est d'entreprendre et de mener à bien la préparation du programme pour la deuxième phase de la Décennie des transports et des communications en Afrique.

⁵⁵ Voir E/CN.14/726, partie VI, résolutions ECA/UNTACDA/RES.79/1 et 3.

⁵⁶ Voir E/CN.14/812.

⁵⁷ Pour le texte de la résolution, voir A/36/342, annexe IV.i

⁵⁸ A/36/342.

⁵⁹ DEC/TRANSCOM/ESC/R/81/Add.1.